



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

TRAVAUX D'AMENAGEMENT

AMENAGEMENT D'UN PLATEAU RALENTISSEUR

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE –
Article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Mairie de LA GOUESNIERE
5 rue Raphaël de Folligné
35350 LA GOUESNIERE

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT UNIQUE : TRAVAUX DE VOIRIE

1. IDENTIFICATION

<u>Acheteur</u> Commune de LA GOUESNIERE 5 Rue Raphaël Folligné 35350 LA GOUESNIERE (Représentée par Monsieur HAMEL, Maire)

<u>Maître d'œuvre</u> 2LM 16 Avenue Jean Jaurès 35400 SAINT MALO

<u>Ordonnateur</u> Monsieur le Président

<u>Comptable assignataire des paiements</u> M. le Trésorier – Trésorerie de Saint Malo

2. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne les travaux d'aménagement d'un plateau ralentisseur en sortie du lotissement le Mirliton sur la commune de La Gouesnière - Lot Unique : Travaux de voirie.

3. CONTRACTANT(S)

En cas de candidatures groupées, un seul acte d'engagement doit être rempli pour le groupement. L'annexe relative aux groupements d'entreprise doit être remplie et jointe à l'offre.

3.1. Identification du contractant

- a) agissant pour mon propre compte (*coordonnées du signataire du présent acte*)

Nom :	
Prénom :	
Adresse professionnelle	
SIRET	
N° de téléphone	
Adresse courriel	

OU

b) (Nom Prénom) :.....

Agissant en qualité de (Président, gérant ...) :

pour le compte de la Société :

Nom, raison ou dénomination sociale et forme juridique:	
Siège social :	
Adresse	
SIRET :	
N° au registre du commerce ou au répertoire des métiers	
Code NAF	
N° de téléphone	
Adresse courriel :	

Et, le cas échéant

c) Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés solidairement qui ont, ensemble, signé l'annexe relative aux groupements d'entreprise.

Les membres du groupement avec mandataire solidaire signent le présent acte.

3.2. Engagement du contractant

Le candidat déclare avoir pris en considération tous les travaux nécessaires à la réalisation des ouvrages demandés par le Maître d'Ouvrage et en particulier :

- Avoir pris connaissance des lieux et tous les éléments afférents ou pouvant interférer sur l'exécution des travaux et notamment les conditions d'accès, les désertes en voirie et réseaux divers, dont les réseaux Gaz et Electricité. Le candidat faisant son affaire de l'isolement et de la mise en sécurité nécessaires des conduites de gaz et d'électricité et tous autres fluides dans le cadre de l'exécution des travaux. Il fait également son affaire de toutes déclarations administratives (DICT par décret 91-1147 du 14 octobre 1991, par exemple) et demandes d'autorisation préalable aux travaux.
- Avoir apprécié toutes difficultés inhérentes au site, notamment en le visitant, inhérentes aux moyens de communication, aux ressources en main d'œuvre, etc.
- Avoir apprécié toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être parfaitement rendu compte de leur nature, de leur importance et de leur particularité.
- Avoir pris tous les renseignements complémentaires qu'il jugeait utiles auprès du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'œuvre et auprès de tous services et autorités compétentes.

Après avoir pris également connaissance des documents constitutifs du présent marché listé au CCAP et faisant référence au CCAG-Travaux :

- Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sans réserve, conformément aux dispositions émises tant par le marché que par les documents et textes qui y sont visés et ou annexés, à exécuter le marché tel que défini dans ces pièces et mon offre.
- Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euros, réalisée sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres (dit mois 0).

L'offre ainsi présentée me lie pour une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.3. Offre financière

Le marché est conclu à prix unitaires, appliqués aux quantités réellement livrées ou exécutées, tels que ces prix sont définis par article et/ou prestation(s) proposée(s) dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Cette offre est exprimée en euros.

Les prix sont indiqués hors taxe. Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au moment de l'exécution du marché.

Le taux de TVA applicable au moment de l'offre y est indiqué.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux mais également les frais généraux et toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les travaux ainsi que les prestations inhérentes aux consignes de sécurité et à la protection de la santé (coordination SPS), à la propreté du chantier, installation de chantier, balisage de chantier, panneau d'information....

Les prix sont révisables dans les conditions définies à l'article 3.06 du CCAP.

L'évaluation de l'ensemble des travaux du lot unique concerné par cet acte d'engagement, telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

LOT Unique : Travaux de Voirie

Montant HT :	:	Euros
TVA (taux de%) :	:	Euros
Montant TTC :	:	Euros
Soit en toutes lettres :	:	

3.4. Prévention et sécurité

- Protocole de sécurité,
- Plan de prévention,
- Coordonateur SPS,
- Sans objet.

Si l'une des trois premières cases est cochée, dès réception de la notification du marché, le titulaire s'engage à prendre contact avec le coordonateur SPS et à réaliser les documents nécessaires.

3.5. Délais d'exécution

Lot Unique : Travaux de Voirie

Le délai maximum d'exécution des travaux à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux du lot Unique est fixé à **1 mois** à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux

Où

Le titulaire s'engage sur un délai plus court de à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux

et

Le titulaire s'engage à démarrer les travaux :

L'ensemble des travaux devra être entièrement réalisé dans le délai fixé ci-dessus ou le cas échéant dans l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Ces délais comprennent le repliement du matériel et le nettoyage des lieux et leur remise en état.

Le délai visé ci-dessus doit tenir compte des congés payés des personnels exécutant les travaux et des intempéries.

Aucune prolongation de délai ne sera accordée par le Maître d'Ouvrage.

Tout retard dans l'achèvement des travaux donnera lieu à l'application d'une pénalité de retard telle que fixée à l'article 4.03 du CCAP.

3.6. Délais de garantie

Le délai de garantie prévu au présent marché est de **12 mois** à compter de la réception définitive des travaux.

Pendant toute cette période de garantie, le Titulaire est tenu de remédier à tous défauts ou dysfonctionnements qui seraient constatés par le Maître d'Ouvrage. La garantie sur les matériels, du fait de l'intervention, sera alors reconduite pour une durée de douze mois.

3.7. En cas de sous-traitance

Le candidat envisage de sous-traiter une partie du marché :

OUI NON (*A cocher*)

Si non, le présent paragraphe est sans objet.

Sont applicables à la sous-traitance, les articles 133 et suivants du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs à la sous-traitance.

Le titulaire du marché ne peut sous-traiter la totalité de l'exécution du marché.

Le candidat qui entend exécuter un marché en recourant à un ou plusieurs sous-traitants doit, au moment de la conclusion (durant l'exécution du marché pour le titulaire), faire accepter chaque sous-traitant et faire agréer leurs conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance par le pouvoir adjudicateur.

Les formulaires de présentation d'un sous-traitant (DC4) numérotés sont annexés au présent acte. (un formulaire par sous-traitant)

Le candidat communique les mêmes documents et renseignements concernant le ou les sous-traitants que ceux le concernant. Le candidat produit également le ou les contrats de sous-traitance ou le ou les engagements écrits du ou des sous-traitants.

Le candidat au marché doit indiquer à la Commune de La Gouesnière la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

En cas d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement des contrats de sous-traitance, les paiements seront effectués directement aux sous-traitants.

Le paiement libérera la Commune de La Gouesnière vis-à-vis du titulaire.

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat indique, dans le tableau ci-dessous, le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter (au vu des formulaires DC 4) et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

Nature de la prestation	Montant hors T.V.A.	Taux et montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Totaux			

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement (en chiffres et en lettres)

Il est ici rappelé, que le titulaire du marché demeure responsable de l'exécution de la totalité du marché. Il est responsable de toute défaillance d'un sous-traitant entraînant un retard dans la prestation, la fourniture ou de non conformités.

3.8. Avance

Il est fait application des articles 110 à 113 du Décret 2016-360 du 25.03.2016

- Le titulaire accepte le bénéfice de l'avance
 Le titulaire renonce à l'avance

En cas d'avance, la Commune de La Gouesnière conditionne son versement à la fourniture d'une garantie à première demande émanant d'un organisme bancaire. Les cautions personnelles et solidaires ne sont pas acceptées

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

3.9. Attribution de compétence juridictionnelle

La juridiction compétente pour connaître de toutes contestations liées au présent marché public est le Tribunal administratif de RENNES.

4. ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 à 50 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Fait en un seul original

Signature du candidat

Fait-le :
à :

5. DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée pour un montant de:

Montant hors T.V.A euros
Taux de T.V.A (%) selon règlement en vigueur %
Montant de la T.V.A euros
Total T.T.C. euros

Fait à LA GOUESNIERE, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur,
Joël HAMEL.